



**OSISKO EFFECTUE UN INVESTISSEMENT INITIAL DE 9,8 MILLIONS \$ CA DANS
LE CADRE DE SON PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DE
100 MILLIONS \$ CA ET RÉDUIT SA DETTE DE 43 MILLIONS \$ US**

(Montréal, 7 janvier 2019) Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Osisko » ou la « Société ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a complété un investissement initial de 9,8 millions de dollars CA dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat d'actions »), pour un total de 849 480 actions acquises aux fins d'annulation à un prix moyen de 11,56 \$ CA par action durant le mois de décembre 2018 (les « rachats d'actions »), et qu'elle a remboursé 43 millions de dollars US sur sa facilité de crédit renouvelable (« remboursement de la dette »).

Les rachats d'actions ont été complétés à titre d'investissement initial dans le cadre de l'intention de la Société, tel qu'annoncée précédemment, de déployer un montant allant jusqu'à 100 millions de dollars CA alloué à des rachats en vertu du programme de rachat d'actions. À titre de rappel, en décembre 2018, Osisko a annoncé, en fonction des conditions actuelles du marché, qu'elle croit que les actions de la Société représentent une opportunité d'investissement intéressante et qu'elle est disposée à déployer un montant allant jusqu'à 100 millions de dollars CA envers son programme de rachat d'actions.

Le nombre d'actions ordinaires pouvant être acquises et le moment de ces acquisitions seront déterminés par la Société. Les décisions liées aux acquisitions seront basées sur les conditions du marché, le prix de l'action, le meilleur usage des liquidités disponibles et sur d'autres facteurs. Tout titre acquis en vertu du programme de rachat d'actions de la Société sera annulé.

Suite au remboursement de la dette, seulement 30 millions de dollars CA sont utilisés sur la facilité de crédit renouvelable de 350 millions de dollars CA de la Société en date du 31 décembre 2018, laquelle dispose d'une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 100 millions de dollars (pour une facilité de crédit totale disponible de 450 millions de dollars CA). La facilité de crédit est disponible jusqu'au 14 novembre 2022 et peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire.

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko, a noté : « Nous redéployons agressivement le produit de 159,4 millions de dollars CA, reçu de Pretium Exploration en vertu du rachat du flux aurifère et argentifère Brucejack, envers le programme de réduction de dette et nous demeurons fortement engagés à racheter nos actions en fonction des niveaux de valorisation actuels, tout en maintenant une flexibilité financière nous permettant de saisir des opportunités créatrices de valeur et générant des flux de trésorerie à court terme. »

Au 31 décembre 2018, Osisko détient approximativement 1 milliard de dollars en liquidités, facilités de crédit et investissements en actions, disponibles pour l'acquisition de flux et de redevances.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques. Osisko détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 130 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie notamment sur sa redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 16,7 % dans Minière Osisko Inc., de 32,3 % dans Barkerville Gold Mines Ltd., de 17,8 % dans Ressources Falco Ltée et de 10,6 % dans Métaux Osisko inc.

Osisko est constituée sous le régime des lois de la province de Québec, son siège social étant situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Osisko :

Joseph de la Plante
Vice-président, développement corporatif
Tél. (514) 940-0670
idelaplante@osiskogr.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Ces énoncés prospectifs peuvent notamment comprendre, sans s'y limiter, l'usage prévu du produit reçu de Pretium Exploration, incluant la possibilité de saisir des opportunités créatrices de valeur et générant des flux de trésorerie à court terme, et l'opportunité d'investissement que représente les actions ordinaires de la Société. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs, dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR, au www.sedar.com, et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR, au www.sec.gov. Les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué reflètent les attentes d'Osisko en date du présent communiqué et pourraient changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.